

La libération territoriale

Pistes pour les sciences territoriales, l'urbanisme et l'architecture

Territorial Releasing. About the Circulation of Territorial Science Concepts in Urban Planning and Architecture

Romain Lajarge et Stéphane Sadoux



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ranam/338>

DOI : 10.4000/ranam.338

ISSN : 3000-4411

Éditeur

Presses universitaires de Strasbourg

Édition imprimée

Date de publication : 11 juillet 2023

Pagination : 148-167

ISBN : 9791034401697

ISSN : 0557-6989

Référence électronique

Romain Lajarge et Stéphane Sadoux, « La libération territoriale », *Recherches anglaises et nord-américaines* [En ligne], 57 | 2023, mis en ligne le 01 février 2024, consulté le 08 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/ranam/338> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ranam.338>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

La libération territoriale

Pistes pour les sciences territoriales, l'urbanisme et l'architecture

ROMAIN LAJARGE◆

STÉPHANE SADOUX◆◆

Le travail de recherche¹ présenté ici porte sur les évolutions de l'usage du terme de territoire. Inscrite en sciences territoriales telles que pratiquées en France, en Italie ou au Québec, la posture choisie ici est celles des disciplines dites « de projet » que sont l'aménagement, l'urbanisme, le paysage et l'architecture, à la fois pratiques scientifiques et opérationnelles. Le large partage de ce terme au sein des chercheurs comme des acteurs oblige, selon nous, à opter pour une définition plus précise et problématisée afin d'éviter que l'élargissement linguistique ne dilue le sens notionnel. Il oblige à revenir à son origine, ainsi qu'aux concepts associés de territorialisation et de territorialité, pour fonder une réflexion sur leurs devenir.

Il ne s'agira pas, ici, de présenter l'ensemble des approches de la notion de territoire, ce qui relèverait plus de l'exercice encyclopédique, mais d'assoir la problématique sur une approche interactionniste, constructiviste et cognitive de la triade territoire-territorialité-territorialisation TTT. Un tel article ne pourra pas non plus montrer les différences théoriques et conceptuelles avec d'autres approches (comme celles du fonctionnalisme, de l'individualisme méthodologique, des écoles positivistes ou analytiques) qui utilisent également le terme de territoire (sans la plupart du temps s'aventurer sur les deux autres termes de cette triade).

◆ Romain Lajarge, *Université Grenoble Alpes, ENSAG, AE&CC.*

◆◆ Stéphane Sadoux, *Université Grenoble Alpes, ENSAG, AE&CC.*

1 Réalisé avec le soutien de la chaire Territorialisation et du Labex AE&CC (aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-LABX-0078)

Si certains auteurs font remonter la pertinence de la notion de territoire à l'époque antique, s'en remettre à l'époque moderne semble préférable puisque les États y furent inventés dans une forme assez proche de celle que l'on connaît aujourd'hui, grâce à cette notion. En Europe, jusqu'au xvii^e siècle, les grandes puissances cherchent une solution pour une paix durable, concrétisée par le Traité de Westphalie (Gantet, 2001). Ce moment historique précède celui des Lumières, du rationalisme et de la séparation des trois ordres de discours jusqu'alors unifiés : le politique se sépare du religieux dans le même mouvement que le scientifique s'autonomise des deux autres. Cette avancée dans les progrès humains réclamait paix et stabilité ainsi que l'assurance que « l'autorité [serait] désormais inférée du principe de territorialité et non plus des insignes impériaux » (Badie, 1995 : 43). La notion de territoire doit donc quelque chose à cette période de création des États modernes et leur recherche de stabilité. L'analyse de l'usage contemporain de ce terme renvoie alors théoriquement et pratiquement à l'évolution des États modernes et aux héritages de ce qui les a fondés. L'évolution de la signification accordée au territoire relève de processus de civilisation (Elias, 1973 et 1975). À ce titre, cette évolution ne peut pas être étrangère aux effets produits sur les langues avec lesquelles nous pensons la transformation du monde que chaque époque opère.

Or, il subsiste un problème de fond dans l'usage international de ce terme de territoire. La langue dominante des échanges scientifiques (l'anglais) ne s'accorde pas avec les processus anthropologiques profonds qui sont en train de contrarier les intentions géopolitiques inscrites dans l'histoire longue de ce terme dans les langues du vieux continent (français, italien, espagnol et dans une certaine mesure l'allemand).

Quels sont les enjeux conceptuels et pratiques de différencier les termes de territoire, territorialisation et territorialité notamment dans la période de transition socio-écologique dans laquelle nous nous situons, autrement appelée anthropocène ? Ces termes, utilisés en français et en italien tout en laissant flotter leurs traductions en anglais (Agnew, 2000 ; Debarbieux, 1999 et 2003) révèlent-ils des enjeux particuliers pour les disciplines « du projet » (Boutinet, 1990) comme l'aménagement, le paysage, l'urbanisme et l'architecture sur un plan à la fois scientifique et opérationnel ?

Nous montrerons ci-après que ces variétés de sens servent à faire cohabiter une variété de valeurs et de solutions dans des formes territoriales successives, superposées et impermanentes donc la possibilité d'une infinité de territoires (au pluriel) tout en continuant à utiliser ce même vocable pour signifier le territoire national représentatif d'une forme stabilisée et permanente, tentant de continuer à imposer sa légitimité à toutes les autres (donc le territoire au singulier).

La première partie du texte portera sur les héritages culturels et scientifiques ayant permis l'éclosion de « sciences territoriales » proposant de définir le territoire dans une optique interactionniste, constructiviste et cognitive. La

seconde examinera quelques exemples pratiques et théoriques qui composent le problème territorial. La troisième proposera des interprétations possibles pour penser d'autres modalités d'action permettant d'autres transformations par la multiplicité territoriale.

Héritages et sciences territoriales

L'intérêt d'inscrire les réflexions sur le territoire, comme de nombreux autres concepts, dans l'histoire longue des cultures européennes permet de prendre au sérieux le langage comme facteur culturel premier. Or, il se trouve que le terme de territoire s'est trouvé confronté à de nombreux problèmes de traduction entre langues européennes (qui l'utilise dans un sens assez semblable) et l'anglais. Cela est valable en société comme en sciences. Les controverses autour de la proposition théorique de Gottman en 1973 apparaissent comme étant les plus récurrentes en la matière.

Définir le territoire par sa trajectoire historique

Le territoire dans l'histoire longue des cultures européennes

L'histoire territoriale commence par ce fameux Traité de 1648 entre les monarques suédois et français en guerre avec le Saint Empire. Or, l'Angleterre n'est pas associée, non concernée par la guerre de trente ans qu'il s'agissait ainsi de solder.

Pourtant, cette période westphalienne a constitué jusqu'à aujourd'hui l'un des fondements de l'Europe en permettant la stabilisation de la carte des États: la France, les Pays-Bas, la Suisse (qui conquiert son indépendance à cette occasion) mais surtout l'Allemagne. En mettant fin aux grandes guerres de religions, s'instaure une série de normes juridiques encore largement dominantes aujourd'hui dans le droit international: souveraineté nationale et supériorité territoriale; principe d'inviolabilité des États et notion de frontières; non-ingérence et interdiction de l'extra-territorialité; définition claire et stabilisée de ce qu'est l'intérieur et l'extérieur et donc le transfert des conflits vers la géopolitique interétatique plutôt que les guerres de voisinages; incitation aux alliances entre puissances pour éviter la domination unique et donc ce pluralisme appelé dorénavant multilatéralisme.

Territoire = espace x pouvoir

Ce qui se joue alors est un nouveau rapport entre espace et pouvoir (Gottmann, 1973; Douillet, 2006; Mennicken & Miller, 2012; Elden, 2013) dans lequel le pouvoir est assis sur une conception finie et bornée de l'espace. Réciproquement, l'espace se conçoit au regard de ce que le pouvoir pourra exercer sur lui. Ce

rapport de symétrie (espace = pouvoir) s'est prolongé jusqu'à aujourd'hui considérant l'espace comme un contenant et le pouvoir comme un contenu. Le vocable de territoire exprimait alors cette équation d'égalité et de puissance (territoire = espace x pouvoir), permettant ce principe fédéraliste parfois aussi nommé « auto-organisation spatiale » (Lévy, 1994: 415) éventuellement doté de plus ou moins de subsidiarité comme l'ont montré de nombreux travaux de sciences politiques et juridiques (Kada, 2011 ; Muller, 2015) ainsi que la sociologie des organisations (Grémion, 1976).

Problèmes et hypothèse des sciences territoriales

Un des intérêts principaux des sciences territoriales réside dans l'analyse plus anthropologique que politique de la transformation progressive de cette équation, concomitante à la mutation contemporaine subie par les États. Les sciences territoriales proposent d'utiliser le même terme de territoire pour qualifier leurs problématiques scientifiques que celui utilisé par les acteurs pour la résolution de problèmes de société. Le territoire comme notion a cependant, avec les concepts associés de territorialisation et de territorialité, fait l'objet de nombreuses recherches depuis plusieurs décennies pour mieux les articuler².

L'usage croissant de la triade TTT (Territoire / Territorialisation / Territorialité) a produit une « communauté de discours », définie en linguistique comme un « groupe de personnes partageant une activité » (ici liée à la transformation de l'espace), dont les membres « ont généralement des objectifs partagés [...] et peuvent avoir les mêmes valeurs et croyances » (Paltridge, 2006) en mobilisant leur vocabulaire spécialisé (Swales, 1990 ; Paquot, 2009 et 2011).

Le territoire comme artefact d'abord culturel

Après avoir beaucoup hésité, les travaux TTT ont permis de reconnaître la notion de territoire comme un artefact politique. Elle est utilisée pour naturaliser des questions culturelles, pour stabiliser de la matérialité de manière immatérielle, pour fixer une réalité comme si elle préexistait à l'intervention humaine. Elle est donc précieuse pour mieux comprendre pourquoi les acteurs agissent ici différemment qu'ailleurs, en produisant des représentations propres de leurs ressources et valeurs, en orchestrant leurs liens de manière spécifique. Sa définition scientifique continue cependant toujours à flotter et produire beaucoup de retours en arrière. Parmi les plus citées de ces définitions, celle de Sack apparaît alors comme peu utile pour la présente proposition. Car il existe une certaine tautologie dans la démonstration de Sack partant de l'idée que le territoire est ce qui résulte d'une stratégie pour limiter les processus d'appropriation et de contrôle des individus par l'espace, dans des espaces délimités et qui fondent,

² Notamment lors des 4 colloques dits TTT tenus à Grenoble en 2007 (2010) : 2012 et 2015.

donc, des «stratégies spatiales conscientes et désirées» (Bédard, 2017) «to affect, influence or control resources and people, by controlling area» (Sack, 1986: 1-2). Cette boucle logique enfermant les territorialités dans les territoires et les territoires comme producteurs de territorialités n'est pas très utile pour comprendre les évolutions les plus contemporaines, notamment celles des transitions socio-écologiques et les nouveaux processus de reterritorialisation en cours. Raison pour laquelle, en proposant que le territoire soit un

agement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité (Debarbieux, 2003),

cette notion devient plus intéressante car relationnelle et construite donc conditionnelle. Une des vertus de cette définition est de rendre possible la coprésence pacifique et complémentaire d'un grand nombre de territoires sur le même espace. Elle rend ainsi possible une apologie de la complexité (Giraut & Vanier, 1999) dans le sillage des travaux d'Edgar Morin.

La territorialisation comme procédé pour produire du territoire partout

La territorialisation est un concept plus difficile d'usage. Il décrit le processus pour «faire territoire» sans que ce processus aboutisse effectivement à «du territoire». Par exemple, la territorialisation des peuples premiers canadiens n'aboutit pas toujours à la reconnaissance de «territoires indiens». La création des stations de sports d'hiver en France dans les années 1960 aboutit parfois à la déterritorialisation paysanne et pastorale des montagnes. L'urbanisation rapide de l'Italie du nord aboutit à une reterritorialisation des grandes villes par densification et le plus souvent par une dénaturation du rapport culturel des habitants à leurs habitats.

Ainsi défini, ce concept intègre donc des composants plus complexes que la seule paire «espace/pouvoir». Avec lui, il est possible de considérer qu'un rapport à l'altérité, au temps, aux valeurs communes, à la permanence des liens puisse exister dans de multiples territoires successivement. L'appartenance à un système de pouvoirs et à une localisation dans de l'espace devient une condition territoriale parmi d'autres. La territorialisation renvoie donc explicitement à une approche interactionniste et négociée localement du rapport à l'espace et aux pouvoirs. Elle est processus continu de déstabilisation constructive là où le territoire «westphalien» voudrait stabiliser.

La territorialité comme raison d'agir

Enfin, le concept de territorialité devient déterminant pour comprendre la cause profonde de l'accord entre individus (même sans nécessairement le savoir) pour construire du territoire. Cet accord sur les valeurs qu'ils partagent pour

reconnaître et/ou construire collectivement des « choses territoriales » vont se mettre à faire exister ces choses comme des territoires (Bédard, 2017; Bédard & Lajarge, 2018).

La territorialité est une modalité d'action par laquelle les individus composent collectivement des communs et les éprouvent, par les relations qu'ils entretiennent ensemble avec l'extériorité, dans des modes de connaissances et de valorisation de l'espace qui leur sont propres et qu'ils partagent. (Lajarge, 2012)

Rien d'étonnant alors à constater que les territorialités s'enchevêtrent partout, à toutes échelles, dans tous les contextes (Magnaghi, 2003). Et il est assez logique qu'elles réclament aussi de convoquer le concept de « communs », plus dans le sens de 3^e voix de réappropriation au-delà du public et du privé (comme proposé par Dardot et Laval, 2014), dans une perspective politique plus anthropologique et culturelle que strictement économique (comme chez Ostrom).

Avec de telles définitions interactionnistes, ces trois termes deviennent interdépendants. La triade conceptuelle TTT traduit alors des processus constructivistes (au sens défini par Lemoigne, 1995) de transformation continue par la construction permanente de nouveaux territoires et par la mutation cognitive qui s'opère pour défaire la symétrie implicite entre territoires locaux et territoire national. Car il est un fait aujourd'hui questionné face la tentation de l'État d'impulser la construction de territoires infranationaux « à son image » et « sous son autorité » : la plupart des formes territoriales émergentes ne se distinguent-elles pas de ce modèle-là ? À ce titre, le terme territoire dans son sens premier westphalien ne se trouve-t-il pas dépassé par d'autres intentions plus constructives pratiquement et théoriquement ?

Le territoire comme problème pratique et théorique

Les sciences territoriales proposent de considérer, ensemble, la question théorique sur les réalités territoriales et leurs transformations pratiques. Elles réclament de rapprocher les disciplines scientifiques portant sur l'espace et sur l'action. La géographie et l'histoire, la sociologie et l'économie, les sciences administratives, juridiques et politiques furent donc souvent au cœur de ces tentatives depuis trois décennies. Mais ce qui intéresse le propos ici est de questionner le rôle qu'ont joué, en particulier, les disciplines dites « de projet », à la fois scientifiques et professionnelles que sont l'aménagement, l'urbanisme, le paysage et l'architecture dans l'adaptation rapide de la notion de territoires (au pluriel) à un contexte d'évolutions de longue durée du territoire (dans le sens singulier de celui de l'État).

Des sciences territoriales

Les sciences territoriales sont nées dans les années 1990 (de Bernardy & Debarbieux, 2003 ; Lajarge, 2012), au Québec (Massicotte, 2008 ; Robitaille & Proulx, 2014), en France (Beckouche, 2012) et en Italie (Magnaghi, 2014 et 2017).

Des sciences nouvelles dans un contexte politique nouveau

Dans ces trois pays, le rôle des États sur le territoire apparaît comme un héritage historique déterminant quoique différent. Ce qui est interrogé ici est le fondement de ces convergences scientifiques et leurs concordances avec une évolution des États sur la longue durée. Il est indéniable que l'apparition de cette formulation scientifique n'est pas étrangère à une série de positions critiques dans une période post-1989 marquée par l'avènement du modèle libéral et ses diverses versions politiques plus ou moins néo-libérales. En participant à la redéfinition du rôle et du statut des États, ce modèle, dorénavant dominant, a participé plutôt de l'affaiblissement des capacités et institutions régulatrices, notamment par les formes habituelles de contrôle spatial, de déconcentration administrative ou de spatialisation des organismes chargés de réguler le marché. Une partie des théories scientifiques alors disponibles pour contextualiser cette référence au territoire relève donc des postures marxistes ou post-marxistes (Lacoste, 1976 ; Lefebvre, 2000 ; Ripoll, 2006).

Mais dans le même temps, cet autre phénomène qu'est l'individualisation croissante du monde est advenu. Il permet de comprendre la rapide croissance des valeurs de liberté et de choix individuels dans les trajectoires de vie, de consommation, résidentielles, etc. Simultanément, la croissance économique mondiale, les progrès de la société de consommation et la globalisation, la mutation productiviste et l'apparition de classes moyennes partout dans le monde furent indéniables. Ces mutations s'expliquent notamment avec le constat d'une extra-territorialité massive de l'économie mondialisée, notamment financière. À rebours du fondement des États modernes démocratiques assis sur le consentement à l'impôt, le principe de représentation et la progression de l'éducation, ces territoires de la mondialisation ne se réfèrent que peu aux anciens territoires des États-Nations. Raison pour laquelle, une partie des travaux territorialistes est considérée comme radicalement critiques (Faburel, 2019).

En France

En France, la géographie, après d'autres sciences sociales, s'est séparée académiquement avec notamment la création de deux instances CNU³, attestant

³ Depuis 1945, le Conseil national des universités décrit l'organisation académique des disciplines scientifiques (et orientent les recrutements) en 52 sections dont la n°23 « classique » nommée « Géographie physique, humaine, économique et régionale » et la n°24 nommée « aménagement de l'espace et urbanisme »

le virage vers des formations professionnelles sur les questions territoriales (dans la proximité avec les instituts d'urbanisme). Avec quelques figures emblématiques des années 1970 (Frémont et son « espace vécu »), la géographie des « représentations » de l'école grenobloise des années 1980 à 2000 (Guérin, Gumuchian, Debarbieux, Fourny, Vanier, Giraut...) puis les travaux de Di Méo et Piolle (à Pau) ou Raffestin (qui vont être sensiblement complétés au sein d'une école « genevoise » dans les années 1990 et 2000), les approches territoriales prennent une part croissante aujourd'hui chez les géographes francophones.

L'apparition du CIST⁴ a permis de rendre plus visible ce champ multidisciplinaire « d'études territoriales » au sein des SHS sans parvenir complètement encore à porter une proposition théorique structurante et transdisciplinaire. Il se trouve que, dans le même temps, la France très centralisée depuis plus de deux siècles, s'ouvrait dans les années 1980 à une décentralisation destinée à s'amplifier mais qui est restée, depuis, au milieu du gué. D'un côté, les grands corps de l'État très actifs depuis Napoléon et les Ordres professionnels (en architecture et en urbanisme) défendent une vision unifiée du territoire tandis qu'émerge, d'un autre côté, une fonction publique territoriale d'1,8 millions de fonctionnaires à la recherche de connaissances nouvelles sur cette multiplicité territoriale qu'ils ont à administrer. Cette « demande de territoires » (Lajarge 2019) s'avère donc non encore complètement pourvue comme l'indiquait déjà Raffestin.

En Italie

L'architecture, l'urbanisme et les études paysagères furent au cœur du projet des « territorialistes » italiens autour de la figure d'Alberto Magnaghi (Boissenin, 2020). Suite à un mouvement de prise de conscience et de réaction face aux dégâts produits par le retrait progressif de l'État italien dans l'usage du territoire de la péninsule, il s'agissait bien de repenser à la fois les connaissances nécessaires à l'action et la transformation effective des territoires, considérés comme biens communs. Les universités de Milan et Florence essaient ainsi progressivement, à Naples et Turin notamment (avec Daniela Poli, Ilaria Agostini, David Fanfani, etc), cette « science » nouvelle matinée d'écologie.

En permettant de concevoir des systèmes complexes faits d'échanges et d'interactions, l'écologie autorise à penser un monde instable, où le territoire perd de sa rigidité pour devenir un objet mouvant, soumis à un exercice démocratique permanent. (Garçon & Navarro, 2012)

⁴ Le Collège international des sciences territoriales a regroupé, dans une fédération labélisée par le CNRS, une vingtaine de laboratoires, principalement de géographie représentant trois courants jusqu'alors en partie antagonistes: l'analyse spatiale; la géographie économique et régionale; la géographie des représentations.

Au Canada

Au Québec, ce sont les sciences régionales et l'économie spatiale puis d'autres sciences sociales (sociologie de l'environnement, écologie, agronomie, sciences forestières...) qui ont exprimé le besoin de renouveler leurs approches sous l'appellation de « sciences du territoire ». Au départ, il s'agissait surtout de questionner le statut de « régions périphériques » qui transformaient les vastes étendues canadiennes en espaces disponibles à l'économie extractive, dotées de ressources naturelles dont l'État fédéral se devait de garantir l'exploitation et la valorisation dans la mondialisation. Ce questionnement territorial entre local et global n'est évidemment pas étranger à la prédominance des anglophones sur les francophones et au conflit de représentations qui en découle.

Là aussi, une combinaison entre besoin de connaissances sur la diversité territoriale et engagement politique dans la défense de ces spécificités a fondé une dynamique universitaire, principalement autour de deux laboratoires (le CRDT et le CRISES⁵) et de quelques figures emblématiques (Jean-Marc Fontan, Benoit Lévesque, Bruno Jean, Juan-Luis Klein, Guy Chiasson, etc.).

La genèse des sciences territoriales dans les mondes académiques s'est opérée sans grande internationalisation des débats les concernant. Les protagonistes ne manifestent pas encore beaucoup d'interconnaissances et échangent assez peu sinon lors de quelques colloques. Cependant, ces sciences territoriales vivent actuellement des évolutions assez similaires au titre de leurs ancrages dans la recherche-action et leurs convocations dans l'agenda des transitions socio-écologiques : de nouvelles attentes sont exprimées par les acteurs territoriaux pour décentraliser mieux en France, pour concevoir autrement des régions urbaines en Italie ou pour mieux prendre en compte les spécificités des périphéries au Québec.

Le problème territorial et les transitions socio-écologiques

Pour décrire l'usage de la terminologie territoriale TTT dans l'époque contemporaine, l'exemple de la transition socio-écologique présente de nombreux avantages.

Vers des transitions territoriales : l'expérience des « territoires projetés »

Le premier avantage est de considérer les transitions environnementales (donc climatiques, énergétiques, écologiques) indissociables des transitions sociales (donc culturelles, démographiques, économiques, politiques, démocratiques,

⁵ Centres de recherche sur le développement territorial (Rimouski, Chicoutimi et une dizaine d'autres universités québécoises) d'une part et sur les innovations sociales (Montréal principalement).

numériques...). Le territoire permettrait-il cette intégration des transitions afin de les faire converger ?

Le deuxième tient dans le constat que d'envisager ces transitions socio-écologiques à l'échelle planétaire semble voué à l'échec comme l'ont montré les innombrables déclarations et traités étatiques et interétatiques depuis le club de Rome en 1972. Peut-être le temps est-il venu d'envisager d'autres échelles, notamment celles plus locales et/ou territoriales ?

Le troisième relève de l'évidence d'une urgence transformatrice à l'ère anthropocène. L'absence de gouvernance mondiale, la relative fragilité des États et la grande difficulté à réformer le libéralisme afin de permettre des transitions plus profondes devraient-elles appeler d'autres échelles d'intervention et d'autres acteurs, d'autres manières de gouverner plus et mieux territorialisées ?

Les transitions réclament de nouvelles dimensions : plus petites, plus locales, plus accessibles, plus pragmatiques et donc plus saisissables par les acteurs, bref plus territoriales. Les territoires deviennent figures attendues pour ralentir l'érosion de la biodiversité, limiter les effets des dérèglements climatiques et accroître la capacité des systèmes économiques à s'adapter, pour prendre en compte autrement les exigences des écosystèmes et les besoins des habitants, surtout les plus pauvres, pour construire autrement des espaces habitables et reconstruire ainsi des sociabilités essentielles.

De multiples expériences territoriales ont montré quelques réussites, même partielles et imparfaites. Leurs capacités à obtenir des résultats à des échelles plus petites mettent de plus en plus en évidence l'incapacité des États à atteindre les objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés⁶ à l'échelle des territoires nationaux. Nous prendrons ici, avec les Parcs naturels régionaux PNR et les *garden cities*, deux exemples très différents faisant appel à deux dimensions territoriales différentes, à la fois complémentaires et semblables. Leurs différences tiennent à leur genèse (dans leurs contextes historiques, culturels et politiques). Leurs complémentarités relèvent de celles recherchées depuis plus d'un siècle entre villes et campagnes : les PNR étant des campagnes tournées vers les villes ; les *garden cities* étant des dynamiques urbaines inspirées de valeurs rurales. Leur similarité tient à leur statut d'utopies pragmatiques, d'expérimentations initialement pensées pour être courtes et qui s'installent finalement dans la longue durée des politiques d'aménagement et/ou d'urbanisation renouvelées en étant projetées.

Les Parcs naturels régionaux

Le premier exemple est celui des PNR, dispositif inventé au milieu des années 1960 pour protéger des territoires fragiles en les développant de manière écoresponsable, en expérimentant et en éduquant ; ils sont considérés comme « des outils fins d'aménagement ». En tant qu'initiative prise par des élus

⁶ Par exemple, depuis le sommet de Rio en 1992, le protocole de Kyoto de 1997 jusqu'à l'accord de Paris dit COP21 de 2015 fixant un objectif à +1,5 degré.

municipaux et des acteurs locaux, accompagnée par les élus régionaux et adoubée par l'État (Baron & Lajarge, 2016), ils couvrent 18 % de la surface de la France, avec 58 PNR et autant de projets de développement redéfinis tous les 15 ans. Si leurs résultats sont maintenant mieux connus (Lajarge, 2017), comparativement avec d'autres espaces non classés en PNR, ils n'ont pas (encore?) influencé les politiques publiques de leurs ministères de rattachement. Ni l'écologie qui continue à croire aux mesures réglementaires pour contraindre les pratiques humaines, ni l'agriculture qui n'a toujours pas opéré son virage à 180° vers l'agro-responsabilité, ni surtout le Ministère de l'aménagement pour cesser d'espérer dans des dispositifs descendants depuis un État central devenu sourd, muet et aveugle et pour amplifier la reconnaissance et la mise en valeur des spécificités ascendantes des acteurs territorialisés. Pourtant, les PNR restent constants dans ces intentions et à ce titre transcendent donc le clivage habituel entre activités humaines (a priori considérées comme néfastes pour la nature) et présence de vivants non-humains (a priori considérés comme néfastes au déploiement des activités humaines). Ce clivage reste celui de l'État depuis plusieurs décennies. Les PNR adoptent ce projet formellement⁷. Pour le mettre en œuvre, ils trouvent des financements spécifiques sans avoir à compter sur l'État (qui n'en attribue qu'assez peu directement). Ils participent surtout, par leurs missions d'éducation, d'expérimentation et d'aménagement, à faire évoluer les mentalités, les pratiques et les représentations des habitants, usagers, citoyens et des acteurs professionnels. Bref, ils œuvrent à transformer la territorialité des systèmes d'acteurs, celle-là même sur laquelle l'État peine tant à intervenir. Cependant, de telles expériences territoriales ne sont pas capitalisées par l'État, ni généralisées pour permettre la modification par l'État de ses politiques publiques de la transition.

Les garden cities

Le deuxième exemple porte sur le modèle des *garden cities*. La crise du logement qui frappe la Grande-Bretagne depuis des décennies a récemment suscité un regain d'intérêt pour ce modèle imaginé par Ebenezer Howard à la fin du XIX^e siècle: depuis 2014, les gouvernements successifs ont appelé de leurs vœux une nouvelle approche de la planification des ensembles urbains. S'appuyant sur le *localism*, cette attitude suppose que l'opposition aux nouvelles constructions pourrait être contrée si les projets étaient pilotés par les collectivités locales (Taylor & Walker, 2015). Certains verront dans cette posture un aveu d'échec du gouvernement central, incapable de répondre à la demande et ce

⁷ Il s'agit d'une Charte d'engagements politiques validée à la fois par les acteurs locaux et l'État qui n'est dotée, intentionnellement, d'aucun pouvoir réglementaire «classique» et qui s'interdit d'interdire quoi que ce soit (ni la chasse, ni la construction) puisque leur méthode est de «convaincre plutôt que contraindre», avec en guise de slogan, cette utopie que les États ne peuvent plus se permettre d'oser: «une autre vie s'invente ici».

constat n'est pas sans rappeler les propos de Howard, qui, s'adressant à Frédéric Osborne, réclamait l'urgence d'une intervention⁸.

En ce début de XXI^e siècle, les *garden cities* sont convoquées par différents acteurs soucieux de répondre aux enjeux contemporains. L'influent think-tank *Policy Exchange* organisait ainsi en 2014 un concours pour la conception et la réalisation de ces villes et villages nouveaux. Les projets soumis, issus du monde universitaire, des secteurs associatifs et privés, illustrent la capacité du modèle à stimuler l'imaginaire collectif et à projeter sur un territoire (Sadoux, 2015). En 2015, le National Health Service lançait son *Healthy New Towns Programme* et labellisait plusieurs projets de nouvelles *garden cities*, incitant ainsi les disciplines de projet à collaborer avec les acteurs de la santé (Sadoux & Di Marco, 2020). Conscients des opportunités de valorisation de leur patrimoine foncier, des grands propriétaires terriens initient pour leur part des projets d'érection de nouveaux villages sur leurs terres (Sadoux, 2022).

Les disciplines du projet comme les sciences territoriales révèlent, dans le foisonnement de l'usage de la notion de territoire, les infinies variations de cette réalité territoriale. De nombreuses expériences territoriales, comme celles rapidement esquissées ici des PNR et des *Garden cities*, ont montré leur intérêt en tant que tendances, pistes, esquisses d'une transformation plus structurelle : celle du modèle territorial par la multiplicité et, donc, l'affaissement lent et graduel de celui porté depuis quatre siècles par les États modernes. Cependant, ni l'effort académique pour créer de nouvelles connaissances, ni une nouvelle organisation des acteurs par leur expertise ont pu suffire jusqu'alors pour reconnaître le caractère potentiellement transformateur de cette multiplicité territoriale sur les réalités sociales, culturelles et politiques.

Interprétations

L'enjeu du débat territoire/territoires tient à cette potentialité dont il s'agirait de révéler, à la fois scientifiquement et opérationnellement, les conditions de possibilité par l'action et pour la transformation.

Le renouvellement territorial des principes pour l'action

Nous savons que les territoires (au pluriel) agissent en complément de ce que les États peinent à faire (au singulier). Bien moins qu'une simple question d'échelle, il s'agit de la plus délicate question des modalités d'action pluriscalaire.

⁸ « mon cher ami, si tu attends que le gouvernement agisse, tu auras l'âge de Mathusalem avant qu'ils ne commencent », cité dans Ward, 1976.

La multiplicité territoriale montre une capacité à renouveler les modalités du couple « action publique / action privée » par de « l'action en commun ». Face à l'actualité des enjeux contemporains de l'aménagement (notamment sur les concepts de plus en plus controversés de centre, d'urbain et de densité), les tentatives d'adaptation des modalités pour agir, de la part des États, restent globalement déficientes.

Centre et périphérie

La controverse contemporaine autour de la centralité et de ses périphéries s'avère cruciale pour le territoire au singulier. Pour un État, à partir de sa posture centrée sur un seul espace et un seul pouvoir, le rapport au centre est rapport de pouvoir et de domination. L'injonction de s'occuper de « ses » périphéries (définies par l'espace) produit de l'action publique redistributive, incitative, d'égalité ou de « cohésion territoriale » légitimant d'autant le pouvoir (central) et l'espace qu'il contrôle. A contrario, l'avènement d'une infinité de formes territoriales permet de relativiser n'importe quel centre avec toute forme de périphérie. Dans la conception des territoires au pluriel, tout (ou presque) peut produire des effets de centralité et pourra être considéré comme périphérie d'autre chose.

Urbain / rural

Une autre controverse classique est celle de la dichotomie entre urbain et rural. Dans la conception territoriale unifiée, l'urbain définit l'ambition de modernité, classé du grand (métropolitain) à la « petite ville » (dont l'espoir est qu'elle grandisse). Le rural n'est que tout le reste. Mais dans une conception territoriale de la multiplicité, l'attention est portée sur ce qui constitue les mobiles des habitants pour choisir d'habiter quelque part plutôt qu'ailleurs, sur ce que seront leurs modes de vie (plus ou moins urbains) là où ils s'installeront (dans des espaces plus ou moins ruraux) et donc finalement sur la mutation, telle qu'orchestrée par les gens, des territorialités urbaines même dans les campagnes. Il n'est donc pas étonnant de trouver, dans la diversité territoriale, des « transitions rurales » en pleines villes et de la « transition urbaine » au milieu des campagnes les plus reculées.

Densité(s)

Le troisième exemple de controverse porte sur le concept de « densité », a priori vertueux principe permettant une mixité sociale nécessaire et un accroissement constant de la rente foncière produisant une efficace reproduction des inégalités sociales par le patrimoine (Pikety, 2013). Pourtant, de nombreux habitants des villes-centres quittent progressivement la densité urbaine, devenue d'abord synonyme de promiscuité dans les espaces et transports publics, embouteillages, bruits, odeurs et désagréments de la cohabitation dense. Ils cherchent à vivre toujours plus en périphéries, dans des maisons avec jardins et un certain

confort spatial, dans un côtoiement avec des semblables plutôt que dans un « vivre ensemble » anonyme avec des dissemblables. La conception plurielle du territoire permet de repérer les fondements d'une urbaphobie croissante, une défiance accrue envers l'altérité et finalement des moteurs anthropologiques très puissants produisant des ségrégations socio-spatiales partout différentes mais partout puissantes. Là où les villes s'obstinent à se penser selon le principe du territoire de la ville dense, ces ségrégations continuent à prendre les formes urbaines de la banlieue et de ses méfaits habituels; là où les territoires se pensent dans la diversité, ils peuvent développer des dispositions inventives et de la capacité à agir, afin de trouver d'autres résolutions spécifiques à ce méfait qu'est la ségrégation socio-spatiale.

Transformations

Territoires multi-situés: gouvernances, communs et identités multiples

L'avènement de « territoires multisitués » (Giraut, 2013) dessine cette transformation en cours produisant le dépassement de la conception fixiste et stable du territoire au singulier. Quelques conditions sont cependant nécessaires pour faire advenir le territoire au pluriel.

La première de ces conditions est de devoir recomposer des territorialités politiques par de constantes renégociations des formes de gouvernements locaux, de l'exercice du pouvoir et une démocratie territoriale plus participative que seulement représentative. Les territoires déjudicialisent en partie le rapport à l'espace et l'exercice du pouvoir ne se fait plus seulement par le droit (comme la gouvernance numérique l'indique de mieux en mieux (Beckouche, 2019)).

La seconde est d'envisager des territorialités collectives en commun produisant des solutions parfaitement adaptées aux problèmes formulées par les habitants, usagers et citoyens, dans une grande autonomie par rapport aux solutions habituelles proposées par les services publics et/ou les prestations privées. Les territoires doivent obtenir une certaine efficacité pour exister. S'ils sont réflexifs et intentionnels, ils se doivent d'être performatifs aussi.

La troisième est de compter sur la multiplication des territorialités culturelles redéfinissant continuellement les processus d'identification de manière plus archipélagique, labile et variable, relativisant ainsi au moins en partie la suprématie de l'État national comme principale identité individuelle et collective sans que la progression de ces identifications infra-nationales n'apparaissent incompatibles avec ce que produisent encore les identifications nationales et supra-nationales.

Changement d'échelle dans les processus d'identification

Pendant plus de trois siècles, la construction d'identités collectives notamment nationales a progressé par l'association du territoire à des valeurs exogènes de

stabilité et de continuité (Moore, 2015). Cette identification de tous et de chacun à des entités juridiques se doublait de droits et de devoirs, d'une appartenance à de l'espace en tant que « sol », autant qu'une adhésion à des valeurs, notamment des langues, une culture, des mœurs et des savoirs spécifiques. La puissance contemporaine des États-Nations provient de cette concordance: le processus d'identification (individuelle et collective) est nourri par l'identification à un territoire national. Or, ce processus d'identification, d'appartenance et d'adhésion est aujourd'hui en crise politique et culturelle. La manière dont on (re)construit les territoires contemporains, les villes et les campagnes, les ressources dans l'espace et les valeurs associées, l'habiter et la production de l'habitabilité à une échelle infranationale est aussi une des expressions de cette crise.

Les mutations contemporaines (à la fois globales et locales) les complètent par d'autres, endogènes, plus processuelles et impermanentes (Raffestin, 1980-1986a-1986b; Chevalier et Sibertin-Blanc, 2021; Paquot, 2021). Elles s'opèrent en plus et en complément des valeurs exogènes de stabilité et de continuité.

La période dite « moderne » a été très fructueuse sur de nombreux registres sociaux et culturels, économiques et politiques, attestant de la puissance progressive des États et de l'individualisation croissante de la société, du progrès des libertés et du principe d'égalité, de nouvelles répartitions des richesses et de l'avènement du libéralisme comme modèle économique dominant ou de la démocratie comme horizon politique. Associer espace et pouvoir à l'échelle stato-nationale a produit objectivement de grandes avancées. Mais la question de la territorialisation infranationale de ces avancées ne s'inscrit pas dans le projet initial de la modernité. Elle dessine donc sa critique, son dépassement et/ou sa transformation.

Territoires et États : besoin d'atterrissage

La question territoriale, la lutte entre le singulier et le pluriel, la controverse autour du territoire comme cause ou conséquence de la modernité renseignent donc le débat scientifique et politique sur les États, leur dépassement manifeste et leur nouvelle nécessité. Elle renvoie à ce que les États ont encore à faire, en plus, en mieux. Si les États cherchent à unifier, rassembler, faire tenir ensemble, notamment grâce à la figure emblématique d'« un » territoire national, des valeurs et des forces centrifuges, il faut aussi reconnaître les demandes territoriales à tendance centripète (Lajarge, 2019). Celles-ci expriment un besoin de reconnaître les diversités, permettre plus de transversalité, de proximité et d'autonomie. Les territoires ne sont pas synonymes du « retour au local » pour autant; autonomie n'est pas indépendance. Les États se présentent également affaiblis par les logiques globales et locales: la globalisation, voulue et régulée par les États a, paradoxalement, affaibli les États; un localisme radical pourrait les affaiblir encore.

Or, ce que la diversité territoriale exprime comme principe est un besoin de ré-ancrer, de ré-approprier, de re-considérer à la fois global et local. La multiplicité territoriale cherche à régler de nouveaux problèmes qui échappent de plus en plus aux États avec de nouvelles solutions dont les États ne sont plus capables. Ce processus de redistribution des problèmes et de leurs réponses vers un nombre bien plus grands d'acteurs est ce que Bruno Latour nommait le besoin d'atterrissage (Latour, 2017). Cette multiplicité participerait (Vanier, 2009; Jean, 2009) à rendre en partie caduque l'ancien modèle de rapport pouvoirs/espaces et à réclamer de nouvelles territorialisations.

D'autres choix

Ce qui se joue en aménagement, architecture, paysage et urbanisme en matière de reterritorialisation est d'autant plus déterminant aujourd'hui que l'urgence de la transformation des modèles (de production et de consommation) et des systèmes (de l'économie de marché en premier lieu) achoppe sur la forme et la structure de nos villes et de nos campagnes. Ni les territoires métropolitains, ni ceux urbains, proto-urbains ou périurbains, pas plus que les ruraux ou péri-ruraux, les territoires d'aujourd'hui ne semblent pas très adaptés aux transformations réclamées par l'urgence socio-écologique. Or, ni les villes, ni les campagnes peuvent être transformées rapidement sans grands dégâts. Le choix d'autres procédés de constructions plus économes en ressource et en carbone comme d'autres processus plus territorialisés de construction d'habitabilité va réclamer du temps.

D'autres vies sociales sont nées sans que naissent d'autres villes sociales (Paquot, 2020). La crise urbaine dans la vieille Europe s'accroît sans remettre en cause l'indépassable horizon urbain mondial (Adams, 2011). Le besoin d'inventer donc de projeter (concevoir et construire) d'autres types de territoires urbains (plus verts, respirants, silencieux, propres, sûrs, ...) apparaît donc de plus en plus criant.

Pourtant, d'autres manières de construire l'habitabilité sont réinventées par les habitants mais ces capacités à habiter partout ne sont pas suffisamment reconnues (Perrin, 2013 ; Fourny & Lajarge, 2019). Pendant ce temps, de nouvelles tensions individus/collectifs produisent des trajectoires résidentielles et des parcours de vie qui suivent des choix de plus en plus individuels (Bédard, 2017) sans parvenir encore à produire suffisamment ces nouveaux territoires d'identification, d'appropriation et d'action pourtant tant réclamés.

Conclusion

Nous avons vu que l'usage du terme de territoire ne peut plus échapper aux processus de civilisation auxquels il est attaché. En français ainsi que dans les

langues concernées par les pays signataires du Traité de Westphalie en 1648 (donc pas l'anglais), le territoire renvoyait à l'État, sa stabilité, son unité, son identité, son droit et à une équation fondamentale: le territoire apparaissait comme l'assemblage dorénavant indissociable entre espace et pouvoir. Ce que la langue anglaise n'a pas eu besoin de signifier grâce à d'autres règles pour gérer les relations entre espace et pouvoir (que le Commonwealth représente notamment aujourd'hui).

En reconnaissant l'existence de territorialités croissantes et de processus continuels de reterritorialisations, cette acception fixiste du territoire a été progressivement complétée par le besoin de reconnaissance d'une pluralité territoriale. Tels sont quelques-uns des apports des sciences territoriales: la multiplicité territoriale offre d'autres perspectives pour penser les transformations sociales et culturelles dans le cadre cependant préservé du territoire national, de ce qu'il génère comme processus d'identification, ce qu'il administre et produit comme pouvoir légitime et ce qu'il représente en tant que monopole de la violence. Mais les territoires n'invalident pas le territoire. La question de savoir comment l'État apprend des territoires s'avère de plus en plus cruciale dans ce début de troisième millénaire. Le contexte de la transition socio-écologique et de l'ère anthropocène invite à accorder une grande attention à l'expérience des «territoires projetés» (comme les PNR et les *garden cities* parmi de nombreux autres exemples). Ces expériences territoriales recèlent d'innombrables propositions de transformations sociales et culturelles; elles constituent ainsi une grande réserve de solutions encore massivement ignorées. Les cadres politiques et juridiques toujours définis par les États seraient bien inspirés de les reconnaître et de leur accorder de nouveaux statuts. Le couple public/privé a produit d'immenses progrès en priorisant une forme territoriale (stabilisante et unifiante) sur toute autre acception. Cependant, l'affaiblissement rapide des États (face à la globalisation) appellerait à se libérer de la notion de territoire au singulier. Reconsidérer d'autres acceptions territoriales, plurielles, diverses, multiples s'impose notamment dans le registre de l'aménagement, de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture. Les controverses autour des concepts centre/périphérie, urbain/rural, densité/mixité, par exemple, réclament d'être repensées dans et par la pluralité territoriale. Surtout si l'on pense prioritairement de construire autrement les villes et les campagnes, de réduire mieux les ségrégations socio-spatiales et les inégalités territoriales, de favoriser la naissance de communs territoriaux pour partager plus et mieux, d'envisager des politiques de l'habitabilité pour habiter mieux partout entre humains ainsi qu'avec d'autres vivants non-humains et de produire de nouveaux processus d'identification, de sociabilité et de progrès pour le plus grand nombre. Sortir d'une certaine conception de la modernité (jusqu'ici portée par les États) et formuler le besoin d'atterrissage (actuellement exprimé par des collectifs informels plus que par des institutions reconnues) font entrer dans une nouvelle ère. Dans celle-ci, il s'agit de territorialiser partout des composants essentiels de la vie sociale et en particulier la capacité à habiter de manière écoresponsable. La

reterritorialisation construit donc quelques conditions acceptables pour l'action commune à toutes les échelles et dans tous les contextes. Accepter la diversité des territoires revient également à reconnaître la responsabilité des acteurs locaux pour les viabiliser, les aménager, les faire désirer, les développer et les pérenniser. À ce titre, la multiplicité des territoires libère de certaines contraintes du territoire conçu comme unifié, stabilisé et judiciarisé tel que légué par les westphaliens. Ce que la libération territoriale par la multiplicité propose avec la reconnaissance des diversités et la transformation des modalités d'action sur elles est aussi potentiellement un autre traité de paix sociale et culturelle qui, pourvu qu'il reconnaisse les spécificités, particularités, variabilités et diversités territoriales, pourrait être également universel.

Références

- ADAMS, N., COTELLA, G., NUNES, R. (dir.) (2011): *Territorial development, cohesion and spatial planning*, Routledge, 457 p.
- AGNEW, J. (2000): «Territory», in *The Dictionary of Human Geography*, RJ. Johnston et al. (eds.), Oxford, Blackwell.
- ANTHEAUME, B., Giraut (Fr.) (dir.) (2005): *Le territoire est mort. Vive les territoires! Une (re)fabrication au nom du développement*, éditions IRD, 384 p.
- ANTONSICH, M. (2011): «Rethinking territory», in *Progress in Human Geography*, 35 (3), p. 422-425.
- BADIE, B. (1995): *La fin du territoire. Essai sur le désordre international et sur l'unité sociale du respect*, Paris, Fayard, coll. «L'espace du politique», 276 p.
- BARON, N. & LAJARGE, R. (2016): *Les Parcs Naturels Régionaux. Territoires en expériences*, éd. Quae (2^e éd.), 247 p.
- BECKOUCHE, P. et al. (dir.) (2012): *Fonder les sciences du territoire*, éd. Karthala, 293 p.
- BECKOUCHE, P. (2019): *Les nouveaux territoires du numérique. L'univers digital du sur-mesure de masse*, éd. Sciences Humaines, 137 p.
- BÉDARD, M. & LAJARGE, R. (2018): «Prolifération et rareté du concept de territorialité au sein des sciences territoriales. Proposition d'une grille d'interprétation», in Actes du colloque CIST2018 – *Représenter les territoires/ Representing territories*, éd. Collège international des sciences territoriales CIST, Rouen, France. p. 669-675.
- BÉDARD, M. (2017): «Les vertus identitaire, relationnelle et heuristique de la territorialité – II. D'une conception culturelle à une conceptualisation tripartite», *CyberGéo: European Journal of Geography. Espace, Société, Territoire*, <https://doi.org/10.4000/cybergeogeo.28853>, document 838, 35 p.
- BERNARDY, M. de, DEBARBIEUX, B. (dir.) (2003): *Le territoire en sciences sociales: approches disciplinaires et pratiques de laboratoires*, Grenoble, MSH-Alpes, 246 p.

- BOISSENIN, L. (2020) : « Réhabiliter et ré-habiter le patrimoine bâti : analyse du rôle du projet d'architecture dans la construction du développement territorial », thèse de sciences territoriales et d'architecture, Université Grenoble Alpes, 644 p.
- BOUTINET, (J.-P.) (1990) : *Anthropologie du projet*, PUF, coll. « Psychologie d'aujourd'hui », 312 p.
- CHEVALIER, D., SIBERTIN-BLANC, M. (2021) : « Lieux de colère, spatialisation des luttes, territorialisation du politique », *Géographie et cultures*, 114.
- DARDOT, P. & LAVAL, C. (2014) : *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Éditions La Découverte, 592 p.
- DEBARBIEUX, B. (1999) : « Le territoire : Histoires en deux langues. A bilingual (hist-)story of territory » in CHIVALLON, C. (dir.), *Discours scientifique et contextes culturels. Géographies françaises à l'épreuve postmoderne*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 33-46.
- DEBARBIEUX, B. (2003) : « Territoire » in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, in J. LÉVY & M. LUSSAULT (eds.), Paris, Belin, p. 910-912.
- DOUILLET, A.-C. (2006) : « Les sciences sociales entre analyse et accompagnement de la territorialisation de l'action publique », in IHL, O., (dir.), *Les 'sciences' de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Symposium », p. 133-147.
- ELDEN, S. (2013) : *The Birth of Territory*, Chicago, The University of Chicago Press.
- ELIAS, N. (1973) : *La civilisation des mœurs*, éd. Calmann-Lévy, 509 p.
- ELIAS, N. (1975) : *La dynamique de l'occident*, éd. Calmann-Lévy, 320 p.
- FABUREL, G. (2019) : *Les métropoles barbares. Un manifeste pour lutter contre la barbarie des métropoles!*, éd. Le Passager Clandestin, 432 p.
- FOURNY, M.C. & LAJARGE, R., (dir.) (2019) : *Les sans mots de l'habitabilité et de la territorialité*, UGA Éditions, 375 p.
- GANTET, C. (2001) : « L'institutionnalisation d'une négociation : la ritualisation de la paix de Westphalie (1648) », *Hypothèses*, 4, p. 181-187.
- GARÇON, L. & NAVARRO, A. (2012) : « La Société des territorialistes ou la géographie italienne en mouvement », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 22.
- GIRAUT, F. & VANIER, M. (1999) : « Plaidoyer pour la complexité territoriale », in GERBAUX, F. (2000) (dir.), *L'utopie des territoires : cohérence ou complexité?*, éd. de l'Aube, coll. « Territoires », p. 143-172.
- GIRAUT, F. (2013) : « Territoire multisitué, complexité territoriale et postmodernité territoriale : des concepts opératoires pour rendre compte des territorialités contemporaines? », in *L'Espace géographique*, 42, p. 293-305.
- GOTTMANN, J. (1973) : *The Significance of Territory*, Charlottesville, University Press of Virginia.
- GRÉMION, P. (1976) : *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil.

- JEAN, Y. (2009): « La notion de territoire: entre polysémie, analyses critiques et intérêt » in Y. JEAN et C. CALENGE (dir.), *Lire les territoires*, Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Perspectives Villes et Territoires », p. 9-22.
- KADA, N. (dir.) (2011): *De la réforme territoriale à la réforme de l'Etat*, Grenoble, PUG, 293 p.
- LACOSTE, Y. (2012): *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, La Découverte.
- LAJARGE, R. (dir.) CAILLY, L., RUAS, A., SAEZ, G. (2019): *Demande(s) territoriale(s)*, éd. Karthala, coll. « CIST », 321 p.
- LAJARGE, R. (2009): « Pas de territorialisation sans action (et vice-versa?) », in
- VANIER M., 2009 (dir.), *Territoire, territorialité, territorialisation... et après?*, Presses universitaires de Rennes, p. 193-204.
- LAJARGE, R. (2012): « Territorialités en développement. Contribution aux sciences territoriales », Habilitation à diriger des recherches de l'Université de Grenoble, tome 1, 333 p.
- LATOUR, B. (2017): *Où atterrir? Comment s'orienter en politique*, La Découverte, 155 p.
- LEFEBVRE, H. (2000): *La production de l'espace*, éd. Anthropos, coll. « Ethnosociologie », 485 p.
- LE MOIGNE J.-L. (1995): *Les épistémologies constructivistes*, Paris, PUF, 127 p.
- LÉVY, J. (1994): *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 442 p.
- MAGNAGHI, A. (2003): *Le projet local*, Mardaga édition, 123p.
- MAGNAGHI, A. (2014): *La biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire, bien commun*, éd Eterotopia, coll. « Rhizome », 174 p.
- MAGNAGHI, A. (2017): *La conscience du lieu*, éd Eterotopia, coll. Rhizome, 221 p.
- MASSICOTTE, G. (dir) (2008): *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, Presses universitaires du Québec, 422 p.
- MENNICKEN, A. & Miller P. (2012): « Accountind, territorialization and Power », *Foucault Studies*, 13, p. 4-24.
- MOORE, M. (2015): *A Political Theory of Territory*, New York/Oxford, Oxford University Press.
- MULLER, P. (2015): *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 127 p.
- PALTRIDGE, B. (2006): *Discourse Analysis: An Introduction*, Continuum Discourse Series, London/New York, Continuum, p. 24-25.
- PAQUOT, Th. (dir.) (2021): *Écologie des territoires*, éd. Terres Urbaines, 197 p.
- PAQUOT, Th. (2009): *Le territoire des philosophes, lieu et espace dans la pensée du xx^e siècle*, La Découverte.
- PAQUOT, Th. (2011): « Qu'est-ce qu'un 'territoire'? », *Vie sociale*, 2, p. 23-32.
- PAQUOT, Th. (2020): *Mesure et démesure des villes*, CNRS Éditions, 312 p.

- PERRIN, M. (2013) : « La territorialisation de l'habiter ou l'affirmation progressive des intérêts et pouvoirs habitants dans la géographie et la gouvernance urbaines : espace et démocratie aux États-Unis d'Amérique, au Brésil et en Afrique du Sud (xix^e-xxi^e siècles) », thèse de doctorat, Université Grenoble-Alpes.
- PIKETTY, Th. (2013) : *Le Capital au xxi^e siècle*, coll. « Les Livres du nouveau monde », Seuil, 976 p.
- RAFFESTIN, C. (1980) : *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, 249 p.
- RAFFESTIN, C., 1986a, « Ecogénèse territoriale et territorialité » in F. AURIAC & R. BRUNET (eds.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 173-185
- RAFFESTIN, C., 1986b, « Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale ? », *Geographica Helvetica*, 2, p. 91-96.
- RIPOLL, F. (2006) : « Réflexions sur les rapports entre marquage et appropriation de l'espace », in BULOT T., VESCHAMBRE, V. (dir.), *Mots, traces et marques. Dimensions spatiales et linguistique de la mémoire urbaine*, L'Harmattan, p. 15-36.
- ROBITAILLE, M. & PROULX, M.-U. (dir.) 2014, *Sciences du territoire. Tome 2. Défis méthodologiques*, éd. Presses de l'Université du Québec, 393p.
- SACK, R. (1986) : *Human Territoriality. Its Theory and History*, Cambridge University Press.
- SADOUX, S. & DI MARCO, C. (2020) : « The British "Healthy New Towns" Initiative: A Step Towards Reuniting Planning and Health? », in DISSART, J.-C. & SEIGNEURET, N. (eds.), *Local Resources, Territorial Development and Well-Being*, Cheltenham, Edward Elgar.
- SADOUX, S. (2016) : « Concevoir et communiquer l'utopie: la diffusion du modèle des garden-cities en Grande-Bretagne, 1898-2015 », *Communication & Organisation*, 48.
- SADOUX, S. (2022) : « The large landowner as a visionary planner: Lord Salisbury's contribution to shaping the built environment In the county of Hertfordshire », *Angles: New Perspectives on the Anglophone World*, 15.
- SWALES, J.M. (1990) : *Genre Analysis: English in Academic and Research Settings*, Cambridge University Press.
- TAYLOR, M. & WALKER, C. (2015) : *Garden Villages: Empowering Localism to Solve the Housing Crisis*, Londres, Policy Exchange.
- VANIER, M. (dir.) (2009) : *Territoires territorialité territorialisation : controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes, 228 p.
- WARD, C. (1976) : « The do-it-yourself new town », *Ekistics*, 42, 251, p. 205-207.